

Maison de la Forêt Privée - 15 rue de la Croix de la Cadoue BP 10080 - 86240 SMARVES

Tél: 06 12 90 94 43 - Courriel: poitou-charentes@fransylva.fr



Madame, Monsieur, Chère Adhérente, Cher Adhérent,

Nous aurions pu penser qu'avec la vaccination, la pandémie SARS Covid-19 allait bientôt devenir un mauvais souvenir, et que seule la grippe serait de nouveau au rendez-vous annuel. C'était sans compter sur les innombrables possibilités de mutation du virus, et donc la nécessité de stimuler notre immunité pour éviter de nouvelles catastrophes. Mais l'année 2021 n'a pas eu que de mauvaises nouvelles, et en particulier la météo sur notre ex-Poitou-Charentes a été globalement plutôt clémente, ce qui nous a permis de voir dans les jeunes plantations de belles croissances, et pour nos essences plus âgées, un répit après les épisodes caniculaires des années 2017, 2018, 2019.

Malgré les perturbations, les ventes de bois se sont maintenues et les prix en général ont incité les propriétaires à récolter, car assurément, ce qui est mature doit être prélevé, surtout si les marchés sont favorables. De même, pour ceux qui ont souhaité investir, le plan de relance est une opportunité dont il fallait se saisir.

Pour la 2^e année consécutive, nous n'avons pas pu faire d'Assemblée Générale en présentiel, sachant qu'en 2021, l'AG en Visio a été néanmoins très réussie, les Administrateurs étant réunis sur le bord de mer à Châtelaillon-Plage, avec une organisation parfaite grâce au savoir-faire de Jean-Louis Léonard notre vice-président de Charente-Maritime, et de Gérard Grolleron pour la gestion informatique. Nous allons revoir les modalités de l'AG 2022, d'autant plus que ce sera une année de scrutin au CNPF-NA*1. Les difficultés liées au contexte n'ont pas empêché les Administrateurs de représenter notre syndicat interdépartemental dans toutes les instances où nous siégeons et elles sont nombreuses. Des départements manquent d'Administrateurs, il nous faut des bonnes volontés, des hommes bien sûr, mais aussi des femmes, car elles représentent un nombre conséquent de nos adhérents.

Le nerf de la guerre étant la monnaie sonnante et trébuchante, il faut parler gros sous. La cotisation de base du Syndicat reste stable à $30,00 \, €$, mais la plus grosse augmentation revient à l'assureur qui prend un forfait de $2,00 \, €$ par adhérent, la cotisation R.C. Bois*2 à l'hectare passant à $0,20 \, €$.

Une réunion récente avec le courtier n'est pas sans nous inquiéter, car si le nombre des sinistres reste stable, leur coût, en revanche, est en constante augmentation ce qui pourrait poser au long cours un problème sur la prise en charge des dégâts forestiers. Or 90 % des sinistres surviennent dans les lisières. Alors pour tous ceux dont les bordures jouxtent une ligne électrique, téléphonique avec ou non passage de la fibre, une voie de chemin de fer, une voie de circulation, soyez extrêmement prudent sur l'élagage et l'entretien pour minimiser les risques d'accident. Par ailleurs, ne signer aucune convention avec les entreprises, sans avoir montré les contrats à votre syndicat. Nous allons nous mobiliser pour essayer de faire avancer ce dossier qui est devenu une véritable épée de Damoclès pour les forestiers.





Nous reviendrons plus en détail sur certains sujets brûlants dans les bulletins, sachant qu'après les nombreux rapports qui ont été diffusés, nous vivons actuellement les Assises de la Forêt, mais aussi la révision des critères de PEFC*3, et l'adoption d'un nouveau SRGS*4. Si la dernière loi Climat et Résilience de l'été 2021 a sauvé les CBPS*5 elle a aussi modifié le Code Forestier en inversant les termes du rôle de la forêt qui devient "environnemental, social et économique". Or les forestiers sont certainement les premiers écologistes. Restons solidaires, attentifs aux attaques de nos opposants qui utilisent la Forêt pour faire avancer leurs idées, somme toute souvent très éloignées des vrais problèmes forestiers.

Comme je l'indiquais plus haut, j'espère que vous avez pu saisir l'opportunité du Plan de Relance, seul ou avec vos gestionnaires, pour effectuer quelques travaux dans vos parcelles et bénéficier de subventions particulièrement favorables (jusqu'à 80%) mises en place par le M.A.A.*6. Si la réception des dossiers était théoriquement close le 31 décembre 2021, nous venons d'apprendre que notre demande de report de la date limite a été acceptée : bonne nouvelle.

Bien sûr je vous souhaite une bonne année 2022. Après lecture de votre appel de cotisation, d'éventuelles corrections, adressez-nous votre chèque ou faites votre virement. Ceci évite les oublis et donc les relances et c'est capital pour rester assuré en cette période hivernale.

"J'aime ma forêt, et pour la protéger et la défendre, je valide en retour mon adhésion."

Votre président, Patrick MERCIER



- *1 : CNPF-NA : Centre National de la Propriété Forestière, délégation de Nouvelle-Aquitaine,
- *2 : R.C. Bois : assurance Responsabilité Civile Bois,
- *3 : PEFC : **Programme de reconnaissance des certifications forestière**, une certification de gestion durable des forêts ("acronyme de *Programme for the Endorsement of Forest Certification Schemes"*),
- *4 : SRGS : Schéma Régional de Gestion Sylvicole, la "bible" en référence de gestion sylvicole,
- *5 : CBPS : **Code de Bonnes Pratiques Sylvicoles** : tous les CBPS doivent maintenant devenir des CBPS+, ce qui veut dire "avec un programme de coupes et de travaux". Les propriétaires forestiers ont 2 ans pour se mettre en conformité et garder les avantages,
- *6 : M.A.A. : Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation.



